

REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

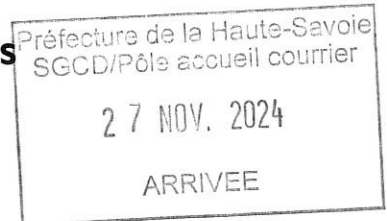
Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2024-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION



Séance du : 13/11/2024

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames MARTIN, VILLARI.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Monsieur de VIRY. Mesdames LECAUCHOIS, CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, CHUTIN, DANNECKER, GIRERD, BARONNET, FENET, JACQUEMOUD. Mesdames BUSSAT, CARTIER.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON.

Invitées présentes : Mesdames GOSSET et BRISSE.

OBJET : DELIBERATION – TARIFICATION DES ENCARTS PUBLICITAIRES

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 11.1 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,

Vu la délibération 2023-16 fixant les tarifs des encarts pubs pour l'année 2024,

Considérant que dans le cadre de sa mission de promotion touristique et plus particulièrement de valorisation des activités de ses partenaires-adhérents, l'Office de Tourisme des Monts du Genevois, édite annuellement des supports imprimés présentant la destination et son offre de produits et/ou services : guides, cartes, brochures, magazines, ...

Considérant la volonté de certains partenaires-adhérents de mettre en avant leur structure sur ces supports,

Considérant que l'OT des Monts du Genevois souhaite ouvrir ses supports à la publicité dans le but de générer des recettes permettant de diminuer les coûts d'impression et de composition induits par ces publications éditées à plusieurs milliers d'exemplaires.

Considérant que l'OT des Monts du Genevois assurera la régie de cette publicité en interne et validera la recevabilité des visuels transmis par les partenaires.

Considérant que ces insertions ne sont proposées qu'aux partenaires-adhérents des Monts du Genevois,

Considérant que l'OT des Monts du Genevois décide de maintenir les tarifs en vigueur fixés par la délibération 2023-16 et d'ajouter un nouveau type d'insertion publicitaire à savoir 1/4 page et format inférieur.

Il est proposé au Comité de direction de valider les tarifs d'insertions publicitaires suivants :

TARIFS A PARTIR DE 2025	Tarifs HT (ex. Flyer, magazine, etc.)
4e de couverture*	989,00 €
1 page intérieure*	679,00 €
1/2 page*	349,00 €
1/4 page et format inférieur *	279,00€
Option mise en page - 1h**	39,00 €

*Base : format vertical, carré ou horizontal

** Base horaire - Hors achat d'art

Au vu de cet exposé, le Comité de direction, APPROUVE à l'unanimité les tarifs d'insertions publicitaires de tous les supports édités à partir de 2025, ACCORDE à l'unanimité une remise de 20% aux annonceurs des éditions précédentes ou de 10% pour l'achat de 2 annonces et plus à l'année. Ces 2 remises ne sont pas cumulables.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 13 novembre 2024

Affiché ou notifié le 13 novembre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

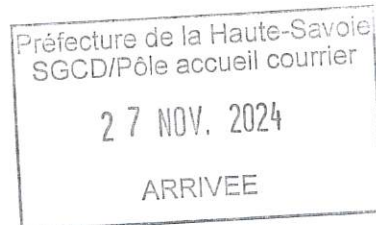
Le Secrétaire de séance
Madame CACOUAULT

Le Président
Monsieur ANTOINE



DocuSigned by:
Christine CACOUAULT - Secrétaire de séance
A9A200E9E0924FE...

Signé par :
[Signature]
E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

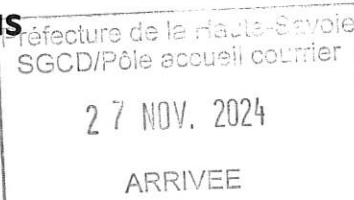
Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2024-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION



Séance du : 13/11/2024

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames MARTIN, VILLARI.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Monsieur de VIRY. Mesdames LECAUCHOIS, CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, CHUTIN, DANNECKER, GIRERD, BARONNET, FENET, JACQUEMOUD. Mesdames BUSSAT, CARTIER.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON.

Invitées présentes : Mesdames GOSSET et BRISSE.

OBJET : Commissionnement sur dossiers commerciaux

Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 11.1 des statuts de l'EPIC Monts du Genevois qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Vu la délibération 2021-14 fixant les taux de commissions, frais de dossier et de secrétariat des dossiers commerciaux.

Considérant qu'il est nécessaire pour l'EPIC de fixer le taux des commissions, les frais de dossier et de secrétariat applicables dans le cadre de son activité commerciale (organisation de voyages groupes, congrès, séminaires, réunions, ...).

Il est proposé au Comité de direction d'appliquer les éléments suivants :

1) TAUX DE COMMISSION

Sur les apports d'affaires et toutes les transactions vendues à l'OTMDG

- GIR organisé par OT (ex : full mon night, bus + salon auto)
- Hébergement et petit déjeuner (B&B), pensions et demi-pensions
- Forfaits journées étude, séminaires résidentiels et semi-résidentiels
- Toutes les prestations de restauration (nourriture et boissons)
- Autres prestations de services (Bar, restaurant, traiteur, transport, guidage, location salle, activités loisirs et team building, prestataires événementiels, divers)
- Etc. autres prestations de services

➤ **Adhérents : 5% de commission ou remise sur base HT**

➤ **Non adhérent : 10% de commission ou remise sur base HT**

Le calcul est basé sur la facture totale que nous transmet le partenaire ou prestataire.

2) FRAIS DE DOSSIER

Frais de dossier facturés aux clients organisateurs de groupes touristiques ou affaires.

Ancien Montant par personne	Nouveau Montant fixe par tranche
De 1 à 9 personnes : 5,00€ HT / 6,00€ TTC	De 1 à 19 personnes : 50,00€ HT / 60,00€ TTC (tarif unique)
De 10 à 19 personnes : 3,00€ HT / 3,60€ TTC	
De 20 à 49 personnes : 2,00€ HT / 2,40€ TTC	De 20 à 49 personnes : 70,00€ HT / 84,00€ TTC
De 50 à 100 personnes : 1,50€ HT / 1,80€ TTC	De 50 à 74 personnes : 95,00€ HT / 114,00€ TTC
	De 75 à 99 personnes : 130,00€ HT / 156,00€ TTC
100+ personnes : +0,50€ HT / 0,60€ TTC par personne supplémentaire	De 100 à 200 personnes : 190,00€ HT / 228,00€ TTC
	De 200 à 500 personnes : 275,00€ HT
	500+ personnes : 450,00€ HT

3) FRAIS DE SECRETARIAT / ASSISTANCE TECHNIQUE

Frais de secrétariat et assistance facturés aux clients organisateurs de groupes touristiques ou affaires.

PAR HEURE ET PAR PERSONNE MISSIONNEE SUR DEVIS

- Heure de jour 8H00/18H00 (du lundi au vendredi) : 45 € HT
- Heure de nuit 18H00/8H00 (du lundi au vendredi) : Majoration de 50%
- Samedi, Dimanche et jours fériés : Majoration de 50% des tarifs jour ou nuit.

4) PRESTATION ACCUEIL ET ASSISTANCE EN GARE OU AEROPORT

Base horaires jour (8h00/19h00) / semaine (du lundi au vendredi)

Tarif pour le groupe à raison d'1 assistant(e) jusqu'à 50 personnes par groupe

- De 5 à 10 pax : 75 € HT
- De 10 à 20 pax : 100 € HT
- De 20 à 50 pax : 180 € HT

Horaires de nuit : Majoration 50%

Weekend et Jours fériés : Majoration 50%

Considérant que la présente délibération annule et remplace la délibération 2021-14 du 03 novembre 2021, relatives aux commissions, frais de dossier et de secrétariat des dossiers commerciaux.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité les taux de commissions, frais de dossier et de secrétariat ainsi que les tarifs de la prestation accueil et assistance en gare ou aéroport fixées dans le cadre de prestations réalisées par l'office de tourisme des Monts du Genevois.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 13 novembre 2024

affiché ou notifié le 13 novembre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame CACOUAULT

Le Président
Monsieur ANTOINE

DocuSigned by:
Christine CACOUAULT - Secrétaire de séance
ASA200E9E0924FE...

Signé par :
[Signature]
E86D121BD3D240A...



REPUBLIQUE FRANCAISE

Les Monts de Genève, Haute-Savoie - France

Établissement Public rattaché à Annemasse Agglo
et la Communauté de commune du Genevois
Siège : Place de la Gare – 74100 ANNEMASSE

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2024-22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION



Séance du : 13/11/2024

Nombre de membres du Comité de direction : 23 titulaires et 23 suppléants

Nombre de membres présents ou représentés : 20

Président de séance : Monsieur ANTOINE.

Secrétaire de séance : Madame CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (6) Messieurs ANTOINE, AEBISCHER, VOUILLOT, GILET. Mesdames MARTIN, VILLARI.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (3) Monsieur de VIRY. Mesdames LECAUCHOIS, CACOUAULT.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Pays de Cruseilles : (1) Madame BOETTNER.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (10) Messieurs MOUCHET, VINCI, CHUTIN, DANNECKER, GIRERD, BARONNET, FENET, JACQUEMOUD. Mesdames BUSSAT, CARTIER.

Membres de L'Office de Tourisme des Monts du Genevois : Mesdames INCANDELA, AVICE, RAMPON.

Invitées présentes : Mesdames GOSSET et BRISSE.

OBJET : DÉLIBÉRATION – PROLONGATION CONVENTION DE COOPERATION PUBLIC-PUBLIC ENTRE LE SMAG ET L'OT DES MONTS DU GENEVOIS

Vu l'article 3 des statuts de l'Office de Tourisme des Monts du Genevois modifié et voté en conseil communautaire de Annemasse Agglo en date du 26/06/2024, de la CC du Genevois en date du 24/06/2024 et de la CC Pays de Cruseilles le 09/07/2024,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG) approuvés le 26 avril 2024 par les membres du comité syndical,

Vu la délibération 2023-17, approuvant la convention de coopération public-public entre le SMAG et l'Office de Tourisme des Monts de Genève pour la commercialisation du Centre de Convention by ArchParc.

Considérant que sous convention pluriannuelle d'objectifs avec ses collectivités de tutelles, l'Office de Tourisme des Monts du Genevois, et plus spécifiquement le service commercial, privilégie, conformément aux axes stratégiques définis, la cible tourisme d'affaires, communément dénommée Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions (« MICE »).

Considérant que le SMAG ne possède pas des ressources humaines suffisantes et dédiées exclusivement à la commercialisation, les deux structures souhaitent coopérer pour garantir une commercialisation cohérente du Centre de Convention by ArchParc et de la destination.

Considérant qu'une première convention de coopération public-public a été conclue entre les parties le 06 novembre 2023 d'une durée d'un an, afin de préciser les rôles de chaque partie, ainsi que les moyens humains, matériels et financiers dans le cadre de leur coopération.

Considérant que le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG), a délibéré et approuvé, le 17 octobre 2024, le renouvellement pour 1 an de la convention de coopération public – public entre le SMAG – Régie du Centre de Convention by ArchParc et l'EPIC Office de Tourisme des MONTS DU GENEVOIS en prenant en compte le réajustement des objectifs annuels sous la forme d'un avenant.

Après discussion et accord politique des deux parties,

Après la présentation des objectifs 2025 redéfinis de la convention de coopération en comité de direction.

Au vu de cet exposé, le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité le renouvellement d'1 an de cette convention de coopération public-public entre le SMAG et l'Office de Tourisme des Monts du Genevois pour la commercialisation du Centre de Convention by Archparc.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.
Le 13 novembre 2024
Affiché ou notifié le 13 novembre 2024

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance
Madame CACOUAULT

Le Président
Monsieur ANTOINE



DocuSigned by:
Christine CACOUAULT - Secrétaire de séance
A9A200E9E0924FE...

Signé par :

E86D121BD3D240A...

